Quarante-deuxième Année — N° 67 — UN NUMÉRO : 15 CENTIMES — LUNDI 8 MARS 1897.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :
ROUBAIX-TOURCOING. . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis — à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 7 MARS 1897

ELLES ET EUX

Elles ont péché, la preuve en est là, et l'enfant de leur faute, loin d'appeler la compassion et l'indulgence, semble un témoin à charge, un accusateur dont le témoignage indiscutable classe la mère dans la grande lignée de l'inconduite et du déshonneur. A quelque sentiment qu'elle ait cédé, à quelque danger auquel elle se soit vue exposée, la société, qui a contribué à sa démoralisation, qui l'a lancée sans principes, avec la beauté de sa jeunesse, l'inexpérience de son jeune âge et les dangers de l'isolement, la société, dis-je, n'a rien pour la défendre.

La loi les protège, *eux*, et les met à l'abri des responsabilités. L'opinion publique est pour eux; on les recherche encore pour les unions assorties, et leur faute, si elle n'est pas un titre de recommandation, n'est pas non plus partout un motif de défaveur.

Il sait tout cela, le jeune homme, et l'indulgence de la société le jette, sans réserve, à tous les hasards de la vie, à tous les caprices que permet la fortune, sans souci pour les conséquences dont il se sent affranchi, sans réserve d'aucune sorte. Quoi qu'il fasse, le beau rôle est pour lui; eût-il perverti l'innocence, et fût-il parjure, la loi est avec lui, et la loi le protège !

Pourtant il y a une charge, et partant un devoir, il y a une victime et partant un bourreau. Le bourreau, est-ce la mère qui peine pour nourrir le bébé ? qui le cache comme on cache le déshonneur ? qui l'aime comme seules les mères savent aimer ? qui pleure comme seules les femmes savent pleurer ? Non, c'est le malheureux qui jette dans la vie un enfant sans ressources, qui l'expose à mourir et le livre à la honte. C'est celui qui vit sans souci du devoir, en s'appuyant sur le Code.

Ce n'est pas la défense des passions que je plaide : s'il était convenu qu'on les épouse, toujours et dans tous les cas, les filles-mères, vaste serait le champ ouvert à la perversité et à la calomnie. C'est la cause du faible que je défends, c'est le pain de l'enfant que je réclame.

Pourquoi l'argent, qui a été une cause ou un moyen de démoralisation, ne serait-il pas un moyen de réparation ?

Il est une loi à laquelle nul homme ne peut échapper, c'est celle que Dieu a inscrite de sa main divine au fond de nos consciences: impossible de s'y soustraire, fût-on d'accord avec les lois humaines.

Cette loi vous permet-elle de vivre en paix avec vous-même quand vous avez failli ? Vous permet-elle d'être heureux, même avec tous les éléments de bonheur qu'apporte la famille, quand il est une faute à réparer, un devoir à remplir ? Ce devoir est tout indiqué : il devrait être imposé par la famille de la fiancée quand le jeune homme s'y est soustrait, et le jour du contrat, une somme devrait s'en aller, discrètement, à l'enfant sans père et sans nom. Ce serait stricte justice.

M. A. R.

LE CONGRÈS DES ŒUVRES DE JEUNESSE
A MARSEILLE

Les journées de jeudi et de vendredi se sont passées conformément au programme.

Le succès continue à être très brillant.

Quatre cents assistants ont pris part aux premières réunions.

Jeudi soir un punch a eu lieu au cercle de la Jeunesse française.

M. Combes, le jeune et brillant avocat, a prononcé un grand discours. M. Marchand, de Paris, a fait également une allocution relative à la franc-maçonnerie, véritable réquisitoire coupé à chaque instant par les applaudissements des quatre cents assistants.

Le R. P. Tournadre, S. J., M. Imbart de Latour et M. Thierry, de la *France libre*, de Lyon, ont également pris la parole.

Vendredi matin, la messe a été dite par M. l'abbé Fonssagrives, qui a prononcé un splendide discours sur l'apostolat par la parole et surtout par les actes.

Dans la réunion qui a suivi, une vive discussion a eu lieu sur la question des patronages et le rôle social du prêtre.

Y ont pris part : MM. Duchasaud, Marchand, Imbart de Latour, le P. Adéodat, le P. Tournadre, les abbés Guérin et Fonssagrives.

LETTRE DE BELGIQUE

Catholiques et démocrates chrétiens. — Quelques symptômes d'apaisement à Liège. — L'Union assurée à Charleroi. — En Flandre.

(*Correspondance particulière*)

Bruxelles, 6 mars. — Les querelles entre les deux fractions catholiques — démocrates et conservateurs — de Liège sont montées, lors de la récente élection communale où chaque groupe luttait contre l'autre, à un diapason qu'elles n'avaient jamais atteint encore; elles ont pris un caractère violent, même venimeux, qui a attristé tous les catholiques du reste du pays; et, au lendemain de l'élection, de toutes parts, dans la presse comme parmi les hommes politiques ou les notabilités du monde ecclésiastique, sont partis des appels à l'union, aux catholiques liégeois.

Le *modus vivendi* suivant a notamment été mis en avant par le *Bien Public* et le *Journal de Bruxelles* pour rétablir l'entente à l'occasion des élections aux conseils des prud'hommes qui ont lieu dans une quinzaine de jours : les deux groupes se partageraient les candidatures, chacun en présentant la moitié ou un nombre proportionnel au nombre des électeurs qu'il comprend; il en résulterait une liste catholique commune, que les deux groupes soutiendraient.

Malheureusement, certains conservateurs de Liège sont en un tel état d'esprit qu'ils ne veulent entendre parler en aucune façon de pacification ni de concession; et les nobles et dévoués catholiques du *Bien Public* ont été assez indignement traités par l'organe des conservateurs liégeois pour avoir tenté très discrètement d'intervenir dans un but de paix à Liège.

Cependant le renouvellement du douloureux spectacle d'une lutte électorale entre catholiques devant l'ennemi nous sera épargné à l'élection des prud'hommes; mais ce ne sera pas, malheureusement, par le moyen qui eût été le plus désirable : les deux groupes ne lutteront pas ensemble, ils s'abstiendront ensemble. Il paraît, d'ailleurs, que l'on tenterait en vain de disputer aux socialistes les mandats de conseillers prud'hommes qu'il s'agit de renouveler : depuis la dernière élection, qui leur avait déjà été très favorable, le territoire qui ressort du conseil de Liège s'est étendu et le nombre des électeurs socialistes s'est ainsi considérablement accru.

Les démocrates-chrétiens ont, à défaut des conservateurs, fait déjà quelque chose pour la pacification. Ils avaient à procéder dimanche au renouvellement de leur comité central.

M. l'abbé Pottier, qui en était le vice-président, n'a pas accepté le renouvellement de son mandat. On a, à la réunion, rendu des hommages émus au vaillant prêtre, mais on n'a pas insisté pour le conserver à la tête de l'association démocratique.

Il a été le fondateur et le principal chef de celles-ci; et étant, naturellement, engagé depuis plus longtemps que qui que ce soit dans la lutte, il avait plus aussi que qui que ce soit attiré sur sa tête les colères et les rancunes des adversaires de l'association. Vous comprenez à quel sentiment l'abbé Pottier obéit, en se retirant de la direction de l'association, dont il reste un simple membre. Sa santé, fort compromise, ne peut, d'ailleurs que s'en ressentir favorablement.

M. Moest, un jeune avocat, mais qui a déjà à son actif quelques belles et brillantes années de campagne pour la cause démocratique, était le président de l'association. Lui, avec beaucoup de désintéressement, rétrograde au rang de vice-président; et laisse la présidence à M. de Ponthière, un catholique, qui a toujours manifesté de la façon la plus énergique qu'il était partisan de l'union des deux fractions et qui compte chez toutes deux de vives sympathies; car il fut, pendant plusieurs années, le président de l'Union catholique (conservatrice) de Liège: à un moment il n'a plus voulu suivre les conservateurs intransigeants qui voulaient diriger l'Union; il ne s'est jamais non plus rendu suspect d'intransigeance dans l'autre sens.

M. Godefroid Kurth reste vice-président de l'association démocratique avec M. Moest.

L'intervention de Mgr de Harlez, le savant professeur de Louvain, qui appartient à Liège par son origine et ses relations de famille, n'est pas étranger à ces symptômes heureux, quoique encore bien faibles, d'un apaisement dans les luttes fratricides des catholiques liégeois.

Quant à Mgr Doutreloux, évêque de Liège, dont on n'ignore pas les sympathies pour le mouvement démocratique, vous avez annoncé déjà qu'il avait usé le plus possible de son autorité pour obtenir la conciliation de part et d'autre.

* * *

De Charleroi nous avons des nouvelles plus positivement rassurantes sur l'union des deux fractions du parti catholique. Il ne s'est, d'ailleurs, jamais produit entre elles des incidents aussi graves que ceux de Liège; et, à toutes les élections, l'une et l'autre ont toujours tiré au même char, mais sans grand ensemble, un peu cahin-caha.

Depuis, l'accord a paru, un moment, assez compromis. L'ancienne organisation catholique est ici tout à fait par terre, et depuis longtemps tout le monde y sent la nécessité de reformer les forces catholiques. Mais quelques anciens chefs, notamment le plus en vue de tous, M. Drion, l'ex-député, qui si souvent mena les catholiques de cet arrondissement à la victoire avec une vaillance, une crânerie et une habileté admirées dans tout le pays — quelques anciens chefs, dis-je, hésitaient à reconnaître aux démocrates, devenus forts et nombreux ici comme ailleurs, la part qui leur revient dans la direction électorale du mouvement catholique. Puis il y avait eu jadis quelques froissements que M. Drion et ses amis avaient certaine peine à oublier.

Ils furent aussi, pendant un certain temps, un peu hypnotisés par l'idée d'une alliance possible avec un groupe de libéraux modérés, recrutés notamment parmi les nombreux industriels de la région, et il leur semblait qu'ils compromettaient ce vague projet d'alliance par l'entente avec les démocrates.

Heureusement, ils sont revenus à d'autres sentiments et à une plus juste appréciation des choses. L'accord est une affaire faite maintenant. L'ancienne association catholique va être reconstituée. Quant aux démocrates ils continueront à se grouper autour de la *Maison des ouvriers réunis*, la plus forte coopérative catholique du pays, admirable œuvre de M. Michel Levie, un des plus nobles et plus sympathiques caractères, un des plus hauts talents du parti démocratique chrétien de Belgique.

Maintenant la lutte va s'organiser formidable contre les socialistes, qui sont plus forts peut-être que partout ailleurs dans cet arrondissement. Aux élections de 1895, ils y ont eu plus de voix que catholiques et libéraux réunis. La campagne sera dirigée par un comité mixte comprenant des délégués des deux groupements qui, tout en conservant leur autonomie respective, marcheront ainsi d'accord.

M. Drion et ses amis se rendent d'ailleurs compte, aujourd'hui, que leur alliance avec les démocrates ne les privera pas des adhésions qu'ils ont toujours espéré recueillir du côté des conservateurs libéraux. Dans ce milieu aussi, bien des préventions que l'on avait vis-à-vis des démocrates-chrétiens se sont dissipées, et il est, d'autre part, certain qu'on y accordera d'autant plus vite son appui, en certaine éventualité électorale, aux catholiques, qu'on aura plus de chance de battre ainsi les socialistes; or, s'ils se trouvent en face d'un parti catholique n'englobant pas la masse des ouvriers catholiques, les industriels libéraux se diront qu'il est inutile de lui accorder l'appoint de leurs voix puisque ce ne sera pas suffisant pour assurer la défaite des révolutionnaires; il en sera tout autrement quand ils se trouveront en face d'un groupement réunissant tout le peuple et toute la bourgeoisie catholiques de l'arrondissement.

* * *

Si j'ai de bonnes nouvelles à vous donner de Charleroi au sujet de l'union catholique, j'en ai de moins bonnes à vous donner des Flandres. Il semble que les choses s'y gâtent un peu au point de vue sus indiqué. La question flamande y est un brandon de discorde.

Ainsi, à Ypres, une violente campagne est menée contre M. le baron Surmont de Volsberghe, bourgmestre, parce qu'il a eu, au Sénat, une attitude hostile et je dois ajouter très agressive vis-à-vis du projet de loi concernant l'emploi du flamand dans la promulgation et l'élaboration des lois. Les démocrates chrétiens, pour qui M. le baron Surmont de Volsberghe a toujours été un adversaire et qui, d'autre part, sont partout des partisans ardents du projet, ne manquent pas — c'est de bonne guerre — d'exploiter contre lui, auprès de la masse des électeurs, son discours et son vote au Sénat dans la question dont il s'agit.

Une campagne semblable est menée à Saint-Nicolas contre le sénateur Vilain XIIII, qui a refusé d'adhérer au « projet flamand ».

Ailleurs, des sénateurs, qui ont cependant voté le projet, sont accusés de tiédeur par les flamingants exaltés.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 6 mars

Présidence de M. Brisson, président.

La séance est ouverte à 2 h. 15.

VIFS INCIDENTS
Le discours de M. Hémon

M. Hémon monte à la tribune pour un fait personnel. La Chambre, assez nombreuse, fait immédiatement silence.

Messieurs, dit le député du Finistère, je viens m'expliquer sur l'incident soulevé à propos de mon discours à la séance d'hier, à laquelle je n'assistais pas.

En faisant à ce discours l'honneur excessif (Mais non ! crient le centre et la gauche) de l'affichage, j'imagine que la Chambre s'attendait un peu à ce que j'en modifiasse légèrement la forme. Mais comment aurais-je pu avoir la pensée de toucher au fond ? C'eût été évidemment un manquement à la plus élémentaire probité. (Très bien au centre). Aussi ai-je été fort étonné d'apprendre que M. Chassaing s'était plaint d'un remaniement touchant, selon lui, à la physionomie générale de ce discours. Veuillez relire la phrase en litige et vous vous convaincrez que son sens général n'est ni équivoque ni douteux. C'était une phrase improvisée, puisqu'elle répondait à une interruption de M. de Lanjuinais.

M. Jaurès. — Mais non !

M. Hémon. — ... de M. de Lanjuinais, accusant la République d'avoir fait du Concordat une arme de guerre contre la religion.

M. d'Hugues. — Il a bien fait, et nous l'approuvons.

M. Hémon. — Mais moi, je ne pouvais l'approuver et je répondis que l'œuvre de la République depuis quinze années ne pouvait être interprétée aussi injustement, et j'ajoutais que la République ne faisait que reconquérir le domaine perdu par la faiblesse ou la complicité des gouvernements. De quels gouvernements vouliez-vous que je parlasse? De ceux qui avaient précédé la lutte de quinze années dont je viens de parler. (Rires ironiques à l'extrême gauche et à gauche.)

M. Lavertujon applaudit bruyamment.

M. Hémon. — En ajoutant les mots : « Avant elle, » c'est-à-dire avant la République, je n'ai fait qu'ajouter à ma pensée son complément indispensable et logique. (Violentes interruptions à gauche et à l'extrême gauche).

M. Laniel. — Je demande la parole.

M. Brisson. — Non, monsieur Laniel, vous ne pouvez avoir la parole. (Bruit à gauche).

M. Dussaussoy et plusieurs autres députés demandent la parole.

M. le Président. — On n'a pas la parole quand il s'agit d'un fait personnel.

M. Dussaussoy. — Je la demande sur le procès-verbal.

M. le Président. — Le procès-verbal est adopté. Continuez, monsieur Hémon.

M. Hémon. — Je vous assure en toute sincérité que mon discours de jeudi n'était pas un discours à clef. J'ai parlé de la République et non de tel ou tel ministère; j'ai généralisé et, permettez-moi de le dire, élevé le débat. S'il plaît à d'autres d'y chercher des allusions à nos divisions et à nos subdivisions de parti, je ne puis que protester en leur en laissant la responsabilité. (Applaudissements au centre. — Exclamations prolongées à gauche et à l'extrême gauche).

M. Chassaing a la parole pour un fait personnel.

M. Hémon nous accuse, dit-il, d'avoir cherché dans son discours des allusions qui ne s'y trouvaient pas; mais nous n'avons fait que constater ce que M. Hémon a dit nettement et ce que toute la Chambre a entendu. (Très bien à gauche).

M. Hémon répondait, non pas à M. de Lanjuinais, mais à M. Cunéo d'Ornano.

— C'est cela ! crie l'extrême gauche. Le centre et M. Hémon protestent.

M. Chassaing. — ... A M. Cunéo d'Ornano qui disait que l'empire lui-même n'aurait pas toléré ce qui s'est passé à Brest. (Bruit général.)

L'extrême gauche et le centre échangent des invectives.

M. Chassaing. — Je tiens à me défendre d'avoir voulu trouver des allusions dans le discours de M. Hémon. La phrase dont il s'agit a un sens telle qu'elle a été prononcée. Mais telle qu'elle a paru à l'*Officiel*, elle n'en a pas, c'est même un non-sens. (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.—Réclamations au centre.)

M. Hémon ne saurait, en effet, faire remonter à l'Empire ou à Charles X la responsabilité des faits d'ingérence cléricale constatés en 1897 dans la 3e circonscription de Brest. (Rires et applaudissements sur les mêmes bancs. Agitation prolongée.)

M. Denys Cochin, de son banc, s'adressant à M. Brisson. — Nous subissons les conséquences de la précipitation regrettable avec laquelle vous avez mis l'affichage aux voix au lieu d'attendre la fin de la séance. Le discours n'a pas été compris ; il y a eu surprise et la responsabilité vous en incombe. (Vifs applaudissements à droite.)

M. le Président.— Les motions sont mises aux voix au fur et à mesure qu'elles sont présentées, et il n'y a aucune corrélation entre le moment où elles sont votées et les corrections que les orateurs croient devoir faire à leurs discours. (Exclamations à droite et sur plusieurs bancs au centre.)

M. Maurice Lebon se lève et interpelle M. Brisson. Au milieu du bruit, on ne peut pas entendre ce qu'il dit. Plusieurs membres de la droite adressent aussi au président des paroles de reproche qui ne parviennent pas jusqu'à nous. L'agitation est à son comble. M. Brisson, nerveux, sonne à toute volée.

M. Carnaud à la droite. — Mais calmez-vous donc ! (Rires et exclamations.)

M. d'Hugues. — Il vous sied bien de dire cela !

M. Chauvin escalade la tribune :

Je dépose une motion tendant à décider que lorsque la Chambre aura voté l'affichage d'un discours, il ne pourra être apporté aucun changement à ce discours. (Très bien à gauche et à l'extrême gauche).

Le vote de l'affichage signifiait, en effet, que la Chambre protestait contre l'ingérence cléricale et contre le gouvernement actuel. (Hilarité prolongée au centre).

M. Lavertujon. — Parlez pour vos amis et pour vous.

M. Chauvin. — La portée politique du discours de M. Hémon a été altérée : il ne faut pas que cela se reproduise. (Très bien à gauche).

MM. Dussaussoy et Alicot montent en même temps à la tribune. Après de vifs pourparlers entre eux et le président, pourparlers qui donnent prétexte aux cris et aux rires de la Chambre, M. Dussaussoy reste maître du terrain.

La motion de M. Dussaussoy

M. Dussaussoy. — J'ai l'honneur de déposer la proposition suivante : « L'affichage d'un discours ne pourra être mis aux voix qu'après la publication à l'*Officiel* ».(Applaudissements à droite, à gauche et sur plusieurs bancs au centre).

M. Chauvin. — Je me rallie à cette proposition.

M. Dussaussoy. — Je demande l'urgence.

M. Brisson menace de démissionner

Visiblement, l'urgence va être votée. M. Brisson se lève, sonne et, d'une voix grave, fait la déclaration suivante :

Messieurs, si la proposition dont la Chambre est saisie est votée, je quitterai le fauteuil, car je la considère comme une critique de la conduite du président dans la discussion de jeudi dernier.

Stupeur générale, bientôt suivie d'une vive agitation. Le centre et la droite protestent. Plusieurs députés crient : « Mais non ! Vous êtes en dehors du débat ! » D'autres se fâchent. Le tapage est inexprimable.

M. Dussaussoy. — Nous connaissions déjà les crises ministérielles ; mais c'est la première fois que nous nous voyons menacés d'une pareille crise présidentielle. (Très bien et rires à droite.) On nous pose la question de confiance ; mais comment la Chambre pourra-t-elle désormais délibérer, si le président se croit tenu d'intervenir et de jeter sa personnalité dans le débat ?

M. Brisson, d'ailleurs, n'est pas en cause, et je tiens à l'assurer de notre respect. (Très bien.) Dans ces conditions, je persiste à demander l'urgence.

M. Chauvin. — Je n'ai jamais entendu porter atteinte à la personne du président. Dans les conditions où la question se pose, je voterai contre la proposition. (Exclamations et rires sur plusieurs bancs au centre.)

M. le Président. — Je suis obligé de mettre l'urgence aux voix; mais je répète que si l'urgence est déclarée, je mettrai à l'ordre du jour de la prochaine séance la nomination d'un nouveau président. (Longue agitation.)

On procède au scrutin au milieu du bruit des discussions. Plusieurs députés qui avaient déjà préparé leurs bulletins blancs les changent pour des bulletins bleus. Au centre, on entend ces mots : « C'est la carte forcée ! On nous force la main ».

REJET DE L'URGENCE

Par 411 voix contre 72 sur 483 votants, l'urgence est repoussée. La gauche et l'extrême gauche éclatent en applaudissements, et quelques radicaux crient à la grande surprise des tribunes : « Vive la République ! »

LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

M. Michelin. — Je dépose une proposition de résolution invitant le gouvernement à présenter à bref délai un projet de loi sur la liberté d'association, l'abrogation du Concordat et la séparation des Églises et de l'État. Je demande l'urgence, car il faut en finir avec le péril clérical. (Rires ironiques à droite.)

M. Darlan, garde des sceaux. — Le gouvernement repousse l'urgence. La Chambre, au moment de la discussion du budget, a repoussé la proposition de M. Dutreix, tendant à supprimer le budget des cultes; elle ne voudra pas se déjuger. (Applaudissements au centre.)

M. Goblet. — Il y a déjà un rapport sur la question de la liberté d'association. Il vaut mieux mettre ce rapport à l'ordre du jour que d'inviter le gouvernement à présenter un projet nouveau.

Par 323 voix contre 152, l'urgence est repoussée.

INTERPELLATION
SUR LES CHEMINS DE FER DU SUD

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Rouanet sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour réprimer les dilapidations financières comme celles des chemins de fer du Sud.

Discours de M. Rouanet

M. Rouanet. — Je ne veux faire ici ni de l'obstruction ni des personnalités, mais démontrer simplement que la loi n'est pas appliquée et que les délits ne sont pas punis par suite de la faiblesse de la magistrature.

M. le Président. — Monsieur Rouanet, n'attaquez pas la magistrature.

M. Rouanet. — L'affaire des chemins de fer du Sud n'est qu'un chapitre de la conquête de ce pays par une bande d'accapareurs. (Très bien à l'extrême gauche.)

Les financiers cosmopolites ont été les artisans à Constantinople et au Caire de la prépondérance anglaise. Il y a quelque temps, les baissiers faisaient tomber la banque ottomane de 537 à 525 francs; on n'a pas puni ces manœuvres.

M. Darlan.— Quand je saurai exactement de quoi vous voulez parler, je vous répondrai. (Exclamations sur les bancs socialistes.)

M. Rouanet. — Je vous ai prévenu de l'objet de mon interpellation.

M. Darlan. — Citez des faits précis.

M. Rouanet. — Je viens vous dénoncer aussi les spéculations résultant des coalitions telles que les syndicats des sucres, des pétroles et autres : à Bordeaux et dans le Sud-Ouest, le pétrole raffiné coûte cent pour cent de plus qu'en Allemagne. Pourquoi l'instruction ouverte par M. Ricard contre les syndicats des pétroles n'a-t-elle pas abouti ?

Une voix au centre. — Il y a ordonnance de non lieu.

M. Rouanet. — Sans doute, mais il ressort des dossiers...

M. Darlan, l'interrompant. — Vous les avez mal étudiés.

S'adressant à l'extrême gauche, M. Darlan ajoute : « Si on savait tout ce qu'il y a ! » (Exclamations à l'extrême gauche.)

M. Rouanet. — Que dire de la hausse des blés à l'époque où les trois quarts de la récolte avaient été vendus ?

M. Méline. — C'est l'œuvre des intermédiaires.

M. Rouanet. — Eh bien, qu'on les poursuive! Le commerce des farines est centralisé entre quelques mains, qu'il est facile de surveiller. L'épargne du pays est drainée par les établissements de crédit. De 1893 à 1894, les sociétés en liquidation ont englouti plus de trois milliards.

Un régime qui tolère de pareils scandales est bien malade. (Très bien à l'extrême gauche).

Le prestige moral de notre pays est atteint ; il faut le relever.

Après avoir parlé de la Banque d'escompte et de la Société des immeubles, M. Rouanet parle des chemins de fer du Sud.

Des sommes s'élevant à 550,000 francs ont été, dit-il, sans justification, en violation d'une décision du conseil d'Etat, attribuées à diverses personnes. Il n'y a pas eu de poursuites sur ce point. Quant aux poursuites nouvelles ouvertes il y a dix-huit mois, elles n'ont pas encore abouti. Le gouvernement doit s'expliquer, car son avènement a été salué comme une délivrance par le monde financier. (Protestations au centre.)

Heureusement, Arton a promis de parler. (Hilarité générale.)

M. Fouquier écrivait l'autre jour qu'on allait assister à des écroulements et à des ruines douloureuses; si la Chambre de 1889 avait eu le courage de faire les sacrifices nécessaires, l'agitation qui se prépare n'existerait pas. Soyons, comme l'a dit M. Hémon, des républicains de la bonne époque, j'ajouterai non seulement en ce qui concerne le cléricalisme, mais encore en ce qui concerne la probité, et alors on ne parlera plus à l'Académie des « pillards de la politique ». (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Darlan. — Malgré mes instances, M. Rouanet ne précise aucun fait.

— Allons donc ! crie l'extrême gauche.

M. Darlan. — En ce qui concerne l'accaparement des pétroles, l'instruction suit son cours. L'affaire des mélasses a été jugée six ans avant mon arrivée au ministère. La plupart des autres affaires énumérées par M. Rouanet sont également l'objet d'informations qui recevront une solution aussi prompte que possible. (Rires ironiques à l'extrême gauche.)

Mais, messieurs, voulez vous jongler avec les choses de la justice ? (Applaudissements au centre.)

Pour ce qui concerne notamment les chemins de fer du Sud, j'ai acquis la conviction que toutes les mesures nécessaires ont été prises. Sur 40 lots suspects de travaux à examiner, il en reste encore 37. (Rire général.)

Plusieurs voix : On n'en finira jamais.

M. Darlan.— M. Le Poittevin estimait qu'il faudra sept ou huit ans pour examiner tous ces lots. (Exclamations.) Grâce aux mesures que j'ai prises dix-huit mois suffiront. (Très bien au centre.) J'ai donc fait mon devoir.

M. Marcel Habert. — La justice est impuissante. Qu'on se souvienne du scandale que produisit en France l'acquittement de celui qui avait vendu des décorations. L'instruction présente aussi l'inconvénient d'être secrète. Je demande au garde des sceaux de communiquer à la Chambre tous les dossiers concernant les chemins de fer du Sud. (Très bien à l'extrême gauche. — Exclamations au centre.)

M. Rouanet. — M. Darlan ne m'a pas répondu : pour les manœuvres de bourse, il nous déclare qu'on fait de vagues enquêtes, mais a-t-on poursuivi les administrateurs de la Banque d'Escompte ?

Quant aux chemins de fer du Sud, il y a longtemps que certaines poursuites auraient dû être ordonnées. Enfin, dans l'affaire des tramways de la Côte-d'Or, un rapport de l'expert Flory conclut à des poursuites que l'on attend encore.

M. Darlan. — Jamais un expert ne conclut à des poursuites, ce n'est pas son rôle !

M. Rouanet. — En tous cas, il conclut à l'existence de faits délictueux. Il faut que la Chambre revienne à la décision qu'elle a déjà prise et invite le gouvernement à rechercher les responsabilités et à publier les dossiers, car il n'est que temps d'enrayer la corruption. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

L'ORDRE DU JOUR ROUANET

M. Brisson. — M. Rouanet a déposé l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, confirmant son vote du 28 octobre 1896, invite le gouvernement à faire respecter l'article 419 du code pénal, à rechercher toutes les responsabilités en matière financière, à publier les dossiers des instructions closes dans l'affaire des chemins de fer du Sud de la France, et passe à l'ordre du jour. » (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Darlan. — Le gouvernement ne peut accepter cet ordre du jour et il n'a pas besoin d'invitation pour faire respecter l'article 419 du code pénal.

ORDRE DU JOUR DE CONFIANCE

M. Brisson. — MM. Charmes et Krantz ont déposé un ordre du jour ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, et convaincue de sa fermeté pour faire respecter la loi, passe à l'ordre du jour. »

M. Marcel Habert. — La Chambre a déjà renversé un gouvernement avec un ordre du jour identique à celui de M. Rouanet : elle ne se déjugera pas aujourd'hui. Nous voulons la lumière, nous voulons qu'on chasse d'ici ceux qui peuvent être coupables. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

Intervention de M. Méline

M. Méline.— Le débat prend une tournure qui indique que l'on poursuit un but politique : à la faveur de cette interpellation, on voudrait laisser croire que le gouvernement n'a pas fait son devoir.

— C'est démontré ! crie-t-on à l'extrême gauche.

M. Méline. — Ce que M. Darlan a démontré, au contraire, c'est que nous avons fait ce que n'avait fait aucun gouvernement pour hâter l'instruction. (Très bien au centre.) C'est aussi la magistrature que l'on attaque, et nous ne pouvons la laisser soupçonner. Un gouvernement qui accepterait cette faiblesse serait indigne de gouverner et nous n'acceptons pas ce rôle ! (Très bien au centre.)

Le gouvernement a conscience d'avoir fait, dans ces affaires qui reviennent sans cesse en discussion, tout ce qu'il pouvait. Le garde des sceaux a été jusqu'à communiquer à M. Rouanet le rapport de M. Flory. Le gouvernement, s'il acceptait l'ordre du jour de M. Rouanet, ne serait pas digne de rester au pouvoir. (Vifs applaudissements au centre.)

M. Gauthier de Clagny. — Le gouvernement sans doute a fait son devoir, mais on ne saurait s'opposer à l'adoption de l'ordre du jour de M. Rouanet.

En certaines circonstances, en effet, la magistrature a failli à son devoir. (Bruit au centre.) Il y a eu des prescriptions scandaleuses, des résistances coupables. La Chambre est lasse d'être soupçonnée. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

On nous soupçonne en bloc d'on ne sait quelles compromissions : il faut que cela cesse, et il importe que les protestations ne viennent pas seulement du côté des socialistes.

C'est notre faute à tous, si le soupçon plane sur nous sans se poser sur personne. Si on avait fait plus tôt son devoir, les voiles seraient déchirés. Qu'on connaisse enfin ceux qui ont failli à l'honneur et qu'on les chasse! (Agitation prolongée.)

M. Millerand. — Il est impossible que la Chambre se déjuge à quelques mois d'intervalle. Je demande à M. Darlan s'il maintient la promesse faite par M. Ricard : livrera-t-il à la Chambre la procédure des instructions closes? (Très bien à l'extrême gauche.)

M. Darlan. — Quatre instructions sur cinq ouvertes dans l'affaire des chemins de fer du Sud étaient closes le 28 octobre 1896. Si on n'a rien publié sur ces instructions, c'est parce que la cinquième paraissait devoir remettre en cause bien des points de l'affaire. Il faut laisser agir le juge.

D'ailleurs si je suis encore aux affaires au moment où l'instruction sera définitivement close, je ferai alors la publication demandée.

M. Bourgeois à la tribune

M. Bourgeois. (Ah ! ah ! au centre). — On incrimine toujours le précédent ministère; c'est un système.

— Mais non ! crie le centre ; vous n'avez pas compris.

M. Bourgeois. — Si je me suis trompé, tant mieux ! Je me bornerai donc à inviter la Chambre, tout en reconnaissant que le gouvernement a fait son devoir (murmures à l'extrême gauche), à ne pas renier son vote du 28 octobre, et à prendre acte des déclarations de M. Darlan, en ce qui concerne la publication des dossiers.

Les radicaux applaudissent. Les socialistes murmurent.

M. Millerand. — Je demande au gouvernement s'il livrera au pays les renseignements réclamés dès que les instructions seront closes.

M. Méline. — Nous avons fait une promesse, nous la tiendrons. Une fois les instructions closes, les dossiers seront à la disposition de la Chambre.

Ceci dit, nous déclarons repousser l'ordre du jour Rouanet et nous demandons l'adoption de l'ordre du jour de MM. Charmes et Krantz. (Applaudissements au centre.)

REJET DE LA PRIORITÉ
pour l'ordre du jour Rouanet

Par 294 voix contre 235, après un scrutin des plus animés, la priorité est refusée à l'ordre du jour Rouanet.

M. d'Hugues. — Le ministère est sauvé par M. Bourgeois.

L'ORDRE DU JOUR DERVELOY

M. Brisson. — J'ai reçu de M. Derveloy un ordre du jour ainsi conçu : « La Chambre, approuvant la déclaration du gouvernement de déposer les dossiers des Chemins de fer du sud quand l'instruction sera close, passe à l'ordre du jour. »

QUESTION DE CONFIANCE

M. Méline. — Je repousse cet ordre du jour qui n'approuve qu'une seule des déclarations du gouvernement, celle qui est relative à la communication des dossiers. Nous voulons un ordre du jour de confiance. C'est l'ordre du jour de MM. Charmes et Krantz, seul, que nous acceptons. (Applaudissements au centre).

Par 297 voix contre 216, la Chambre accorde la priorité à l'ordre du jour de confiance de MM. Charmes et Krantz.

On va voter sur le fond.

M. Pelletan. — Je demande la parole. (Protestations). Je ne puis approuver les déclarations du gouvernement sans être fixé sur leur sens. (Exclamations au centre, où les pupitres couvrent la voix de l'orateur.) Quand on apportera les dossiers, nous ne serons plus là. On veut apporter un leurre, un mensonge au pays.

Cris : A l'ordre ! à l'ordre !

M. Brisson. — M. Pelletan, je vous rappelle à l'ordre.

M. Pelletan. — Je remplace le mot mensonge par « illusion ». Nous ne pouvons clore ce débat par l'enregistrement d'une promesse vague. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Maurice Binder. — Trois ministères se sont succédé depuis l'affaire des Chemins de fer du Sud. Le ministère Ribot a refusé la communication des dossiers.

M. Ribot. — C'est inexact.

M. Binder. — Le ministère Bourgeois a promis de les publier, mais n'en a rien fait. Le ministère actuel promet à son tour cette publication. Dans cette circonstance je voterai pour lui. (Très bien à droite.)

Adoption de l'ordre du jour de confiance

Par 291 voix contre 181, l'ordre du jour de MM. Charmes et Krantz est adopté.

DISPOSITION ADDITIONNELLE

M. Brisson. — MM. Derveloy et Ricard proposent une disposition additionnelle qui n'est autre chose que l'ordre du jour dont la priorité a déjà été repoussée (Exclamations et bruits au centre) et qui approuve l'engagement du gouvernement de communiquer les dossiers.

M. Méline.— Après le témoignage de confiance qu'il a reçu, le gouvernement peut accepter cette disposition additionnelle, quoi qu'elle soit parfaitement inutile, puisque la Chambre a déclaré qu'elle avait toute confiance dans la loyauté du gouvernement. (Applaudissements ironiques au centre à l'adresse des radicaux.)

La disposition additionnelle est adoptée par 361 voix contre 12.

M. Brisson. — Je mets aux voix l'ensemble de l'ordre du jour.

Par 313 voix contre 76, l'ensemble est adopté.

Une discussion s'engage à propos de la fixation de l'ordre du jour.

M. Goblet insiste sur le projet pour la liberté d'association.

M. Maurice Faure pour le projet sur les incompatibilités parlementaires et le maintien de l'ancien ordre du jour.

On va mettre aux voix le maintien de l'ordre du jour.

M. de Mahy bondit, interpelle violemment M. Brisson, réclamant en faveur des projets sur l'armée.

Le Président finit par le calmer en lui parlant de sa vieille amitié et, finalement, par 299 voix contre 210, la Chambre décide de maintenir l'ancien ordre du jour.

L'ÉLECTION DE BREST

M. Brisson.— Mardi, il y aura réunion dans les bureaux pour la nomination de la commission d'enquête sur l'élection de Brest.

La séance est levée 5 h. 50. — Séance lundi.

LES ÉVÉNEMENTS D'ORIENT

De partout arrive la confirmation que les Grecs opposeront un *non possumus* à l'ultimatum des puissances. D'Athènes, on annonce que la mobilisation générale de l'armée est décrétée. Et, de bonne source, on annonce qu'à Constantinople ont commencé, sur l'initiative de la Grèce, les démarches qui sont l'ordinaire prélude de la rupture des négociations diplomatiques.

Cela dénote une situation générale des plus graves. De Rome et de Berlin, de Vienne et de Londres arrive l'écho de l'inquiétude des cabinets. Le *Journal de Genève*, dont on connaît les attaches avec la cour de Potsdam, dit que toutes les perspectives concourent à la grande guerre de liquidation orientale qu'on a tant de peine à éviter depuis la clôture du congrès de Vienne. Même note dans la *Stampa*, organe du ministre italien de la marine.

Il ne faudrait pas, cependant, s'abandonner à un pessimisme exagéré, et croire qu'il serait impossible de localiser l'incendie balkanique de plus en plus probable et prochain.

Pendant quelques jours encore, l'opinion publique doit s'armer de calme et de patience, et se souvenir qu'on doit prendre tout au sérieux, mais rien au tragique.

Les prisonniers turcs en Crète

La Canée, 6 mars, 3 h. soir. — Le vice-consul de Grèce à la Canée arrive du camp du colonel Vassos et apporte la réponse suivante aux amiraux au sujet des prisonniers turcs :

« Le colonel Vassos laissera partir tous les prisonniers turcs de Selino et des autres villes, à la condition qu'ils déposent leurs armes et ne combattent plus contre la Grèce pendant les hostilités actuelles. »

Un plébiscite crétois

Londres, 6 mars.— Dans une édition spéciale, le *Daily Chronicle* publie la dépêche suivante en date d'Athènes, minuit :

« On a des raisons de croire que quelques puissances ont fait entendre officieusement à la Grèce que les puissances seraient disposées à accorder aux Crétois, lorsque l'ordre serait rétabli, la liberté de choisir un régime de finitif. Dans ce cas, la Grèce pourrait retirer ses troupes et sa flotte en attendant le plébiscite crétois.

Au Monténégro

Vienne, 6 mars. — Le gouvernement de Cettigné vient d'envoyer deux batteries à Spuz à cause des agissements des Arnautes. Le prince Mirko a fait l'inspection des gardes de frontières. Le prince régnant, en passant une revue de ses troupes, a déclaré qu'il fallait se préparer à toutes les éventualités.

Le prince héritier Danilo, de retour de Paris, est chargé d'activer les préparatifs en vue de mettre l'armée en état d'entrer en campagne.

Le Monténégro a fait construire une canonnière à Cronstadt, mais cette canonnière ne pourra arriver à Antivari qu'en avril.

L'empereur d'Autriche

Vienne, 6 mars.— Le bruit court que l'empereur François-Joseph abrégera son séjour au Cap-Martin, à cause des affaires d'Orient, et rentrera à Vienne le 14 mars.

La seconde note des puissances à la Porte

Le *Temps* publie une dépêche de Constantinople, où, après avoir dit que, dans une seconde note, remise hier à la Porte, par les puissances, note dans laquelle ces dernières réclamaient le retrait des troupes turques de l'intérieur de l'île de Crète dans les villes, il est dit que le ministre de Crète a fait des ouvertures pour le rappel du colonel Vassos et de son armée, à condition que les forces turques fussent retirées tout d'abord. Il lui aurait été répondu que les puissances n'accepteront aucune condition.

EN CRÈTE
Nouvelle intervention des puissances

Athènes, 6 mars. (Source grecque). — Le vice-consul de Grèce ayant refusé d'aller à Selinos pour intervenir en faveur des musulmans assiégés à Candanos, sur un navire russe, les amiraux ne voulant pas, d'autre part, permettre au vice-consul d'accomplir sa mission à bord d'un navire de guerre hellénique, ont décidé d'envoyer à Sélinos cinq cents marins.

Ce détachement devra débloquer, même par la force, les musulmans assiégés, les conduire à la Canée sur des navires de guerre, et tirer au besoin sur les insurgés crétois si ceux-ci veulent s'opposer à la libération des musulmans.

La décision des amiraux a produit ici une vive émotion ; on croit généralement que les insurgés s'opposeront au débarquement des équipages étrangers, et qu'un combat étant inévitable, les Crétois enverront incessamment des adresses et des députations exprimant leur ferme intention de refuser l'autonomie et toute solution autre que l'annexion à la Grèce.

Les approvisionnements des Grecs en Crète

Londres, 6 mars. — On télégraphie d'Athènes au *Times* :

« Des steamers grecs ont réussi à débarquer à Sphakia, et sur la côte sud de la Crète, des vivres et des munitions en quantité suffisante pour trois mois.

» Les approvisionnements, jetés ainsi à la côte, sont transportés par dessus la montagne, au camp grec, par des détachements de troupes.

» D'après une dépêche au même journal datée de la Canée, les musulmans de Sitia manifesteraient le désir d'émigrer à Rhodes. Les insurgés qui occupaient Akrotiri ont abandonné leurs positions et se sont rendus par mer à Apokorona. »

Les chefs insurgés

La Canée, 6 mars, 4 h. matin. — La situation n'a pas varié ici; chacun reste sur ses positions. Un grand nombre de bâtiments séjournent devant la Canée et dans la baie de la Sude. La fermeté et l'entente des amiraux semblent donner à réfléchir aux plus exaltés des chefs insurgés.

HOSTILITÉS IMMINENTES

Paris, 6 mars.— Le *Jour* publie deux dépêches d'Athènes, qu'il présente comme venant de son correspondant particulier, et contenant les indications suivantes que nous reproduisons sous réserves:

« L'ordre de mobilisation générale vient d'être donné par le roi Georges; on est convaincu que les hostilités commenceront dès lundi, date de l'expiration du délai accordé par les puissances à la Grèce. Les premiers coups de feu seront tirés ce jour-là, sur la frontière macédonienne.

» Les amiraux commandant les flottes européennes dans le Levant ont reçu l'ordre de préparer, dès maintenant, le blocus de la Grèce; ce blocus commencera effectivement mercredi matin. »

Demande d'explications

Constantinople, 6 mars. — Le prince Mavrocordato, ministre de Grèce, s'est rendu à la Sublime Porte pour demander des explications sur la concentration de troupes à la frontière thessalo-épirienne; Tewfik-Pacha aurait répondu au ministre hellène que si la Grèce renonçait à son action en Crète, la Turquie cesserait ses préparatifs en Thessalie.

On considère cette démarche comme l'indice de la volonté du roi Georges de provoquer les hostilités entre la Turquie et la Grèce. (Sous réserves expresses.)

Un ultimatum de la Grèce à la Turquie

Paris, 6 mars. — De l'*Express Agence* l'information que nous reproduisons avec des réserves formelles :

« Une dépêche, de source étrangère, arrivée hier soir, annonce que le ministre de Grèce à Constantinople ira porter aujourd'hui même samedi, au Sultan, un ultimatum de la Grèce d'avoir à retirer ses troupes de la frontière turco-grecque.

» On s'attend à un refus du sultan et au commencement immédiat des hostilités. »

Les navires français

Toulon, 6 mars.— La *Dévastation*, le *Marceau* et l'*Amiral Baudin* sont prêts pour toute destination.

Dernières Nouvelles

LA GUERRE DEVENUE INÉVITABLE

Londres, 6 mars. — On mande d'Athènes au *Daily Chronicle* que dans les cercles officiels on considère une bataille avec les Turcs comme absolument nécessaire. Cette épreuve décidera de la question crétoise. Si les Grecs sont battus, ils accepteront un armistice que les puissances ne manqueront pas de proposer et ils se soumettront à l'arbitrage européen; s'ils sont vainqueurs, et ils l'espèrent fermement, la Porte devra leur céder la Crète.

Berlin, 6 mars. — On télégraphie d'Athènes au *Tageblatt* que le gouvernement hellénique a décidé hier soir d'attaquer immédiatement les Turcs en passant la frontière du côté de Janina, la guerre étant devenue inévitable. Les Grecs veulent conserver l'avantage de la lutte sur le terrain ottoman; ils craignent que l'invasion ne provoque une panique dans la région de Larissa où les atrocités de la soldatesque turque sont légendaires.

Rome, 6 mars. — Le correspondant du *Secolo* à Athènes télégraphie, le 5 courant, que le roi Georges aurait donné l'ordre par dépêche au colonel Vassos de ne pas se retirer de l'île sur l'injonction des puissances.

On arme en hâte les forts du Pirée, disséminés tout le long de la côte.

Les attachés des ministres de Bulgarie, de Serbie et de Monténégro vont partir sur l'invitation du roi Georges pour Farsagnia, afin d'assister à la revue des 30,000 hommes des troupes grecques.

On fera à cette occasion l'essai des nouveaux canons à tir rapide et de la poudre Panistite. D'après les journaux athéniens, cette revue ne serait que le prélude de la déclaration de guerre de la Grèce à la Turquie, avec l'appui tacite de la Bulgarie, de la Serbie et du Monténégro.

Paris, 6 mars.—On télégraphie de Vienne au *New-York Herald*, édition de Paris, que la situation est très critique. Aucun concert n'est possible sans une personnalité dirigeante. Après avoir examiné les diverses inspirations des puissances le correspondant du Herald dit :

« Ainsi, pour la France, le commencement des hostilités sera le signal d'un nouveau Panama, car ce pays détient environ 400 millions de valeurs turques. »

Berlin, 6 mars. — La *Gazette de Francfort* annonce que les amiraux étrangers dans les eaux crétoises ont été avisés d'avoir à s'entendre au plus vite au sujet des mesures à prendre contre la Grèce. (Sous réserves.)

Berlin, 6 mars. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* annonce que la première mesure répressive consistera à conduire de force la flotte grecque dans un lieu donné.

Paris, 6 mars.— Le *Journal* reçoit de son correspondant particulier d'Athènes la dépêche suivante :

« Athènes, 6 mars, 10 heures 20 soir. — Les troupes embarquent sans interruption. La ville est pleine de volontaires, ce qui montre bien que tout l'hellénisme d'Orient est soulevé. Si le blocus est rétabli, la guerre éclate le lendemain en Macédoine. La réponse à la note des puissances sera certainement négative.»

Athènes, 6 h. soir. — Le cabinet Delyannis, officiellement tout au moins, est toujours disposé à la résistance; mais la réponse aux puissances ne sera pas cependant un refus net et catégorique. La Grèce répondrait à la note des puissances par une demande d'explication sur ce qu'on entend par l'autonomie administrative de la Crète, sur les conditions dans lesquelles s'opérerait la retraite des troupes turques, etc.

Si cette nouvelle se confirme, il n'y aurait rien de surprenant à ce qu'un nouveau délai fût accordé au cabinet d'Athènes pour faire connaître sa résolution définitive.

Paris, 6 mars. — Si, par hasard, les négociations entamées ne réussissaient pas et si la Grèce refusait d'évacuer la Crète, dit un télégramme de Londres au *Gaulois*, on procéderait de la manière suivante : les escadres française et italienne, avec une moitié de l'escadre anglaise, continueraient à bloquer la Crète, l'autre moitié de l'escadre anglaise coopérerait avec les escadres russe, autrichienne et allemande, et c'est à cette seconde partie seule des forces navales européennes qu'incomberait le soin de prendre telles mesures de rigueur que pourraient nécessiter les événements. Ainsi l'intervention des parlements français et italien serait tout naturellement évitée.

Les préparatifs de la Turquie

Constantinople, 6 mars. — Les préparatifs de guerre continuent activement, en attendant la réponse à la note des puissances ; par contre, les préparatifs maritimes paraissent poussés moins vivement ; on craint ici qu'il ne soit difficile d'éviter un conflit, le gouvernement grec venant d'appeler quatre nouvelles classes de réserve.

Outre les 610,000 livres turques avancées par le sultan sur sa cassette particulière, le gouvernement dispose de 350,000 livres du fonds spécial de la réserve pour frais de guerre.

Le gouvernement expédie des fusils nouveau système, même dans les endroits qui n'ont pas de garnison.

Jusqu'à ce jour, 32,000 fusils Munser ont été envoyés à deux corps d'armée.

L'amirauté convoque la réserve de l'inscription maritime. Sept compagnies de sapeurs de pionniers sont parties de Salonique pour Olassone, afin de construire des ouvrages de défense.

Un pont de chemin de fer, entre Salonique et Monas-